



| | | |
|-------------|---|-------------|
| Législature | : | 2021 – 2026 |
| Année | : | 2022 |
| Séance | : | 1 |

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 16 MAI 2022

Remarque :

En raison d'une défectuosité technique, l'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné.

C'est la raison pour laquelle le présent procès-verbal a été reconstitué avec les notes du Bureau ainsi que les interventions remises par les Conseillères et Conseillers.

Merci de votre compréhension.

| |
|--------------------|
| TABLE DES MATIERES |
|--------------------|

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1. | APPEL | 3 |
| 2. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 06.12.2021 | 3 |
| 3. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
| 4. | COURRIER..... | 6 |
| 5. | COMMUNICATIONS DU BUREAU | 9 |
| | 5.1 Procès-verbaux des séances de Bureau | 9 |
| | 5.2 Séance d'information du 31 janvier 2022 « droits d'initiative » | 9 |
| | 5.3 Votations fédérales et élections cantonales..... | 9 |
| | 5.4 Organisation d'une séance extraordinaire du Conseil communal..... | 11 |
| | 5.5 Désignation des membres et président des commissions ad hoc..... | 12 |
| 6. | COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX..... | 12 |
| | 6.1 ASIJ | 12 |
| | 6.2 ORPC..... | 14 |
| | 6.3 ASEL..... | 14 |
| 7. | PRÉAVIS N° 03/2021 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES DU COMPLEXE SCOLAIRE..... | 15 |
| 8. | PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA CRÉATION D'UNE « COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE » | 24 |
| 9. | PRÉAVIS DU BUREAU – FIXATION DES INDEMNITÉS DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026..... | 26 |
| 10. | POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE JOSÉE MARTIN : ZONES DE VITESSE LIMITÉES À 20 ET 30 KM/HEURE DANS LES QUARTIERS DE LA COMMUNE | 27 |
| 11. | COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ | 32 |
| | 11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny..... | 32 |
| | 11.2 M. le Municipal Daniel Métraux..... | 32 |
| | 11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat | 33 |
| | 11.4 Mme la Municipale Nicole Félix | 33 |
| 12. | DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES | 34 |

Ouverture de la séance

M. le Président Stéphane Kay ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public.

La parole est donnée à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Stéphane Kay

Sont excusés : Mme Isabelle Müller
Mme Maud Müller
M. Philippe Berthoud
M. Daniel Guggisberg

Sont présents : 55 Conseillères et Conseillers

M. le Président Stéphane Kay constate que le quorum est atteint. Le Conseil communal peut ainsi valablement délibérer.

Hommages

M. Marcel Décombaz, Syndic de Savigny de 1979 à 1989, est décédé le 5 mars 2022. Au nom du Conseil, M. le Président Stéphane Kay adresse ses plus sincères condoléances à Mme la Conseillère Maria del Carmen Décombaz et M. le Conseiller Alain Zellweger.

Il adresse également ses sincères condoléances à M. le Conseiller Fritz Burri qui a perdu sa maman, Emma Ida, début mai 2022.

Il invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence afin de leur rendre hommage.

Remerciements sont donnés de la part de M. le Président Stéphane Kay pour cet hommage.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 DÉCEMBRE 2021

M. le Président Stéphane Kay indique qu'avec l'ordre du jour envoyé le 11 avril 2022, le procès-verbal de la séance du Conseil du 6 décembre 2021 a été joint en deux parties, soit les pages 1 à 20 et les pages 21 à 40.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

M. le Président Stéphane Kay invoque également le fait que la convocation au prochain Conseil du 20 juin 2022 a été expédiée le 16 mai 2022, soit en ce jour même de Conseil.

Par conséquent, le procès-verbal de la présente séance du 16 mai 2022 sera transmis le plus rapidement possible.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Stéphane Kay rappelle qu'un premier ordre du jour a été envoyé le 11 avril 2022.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 décembre 2021
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire
8. Projet de modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une « Commission permanente d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire »
9. Préavis du Bureau – Fixation des indemnités du secrétaire suppléant du Conseil communal pour la législature 2021-2026
10. Projet rédigé de modification du règlement du Conseil communal (RC) du Bureau : Article 57 RC – Délai pour le dépôt du rapport
11. Postulat de Mme la Conseillère Josée Martin : Zones de vitesse limitées à 20 et 30 km/heure dans les quartiers de la Commune
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

À cette même date du 11 avril 2022, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a adressé un postulat au Conseil communal, initiant ainsi une modification de l'ordre du jour.

Le projet rédigé de modification du règlement du Conseil communal (RC) du Bureau : « Article 57 RC – Délai pour le dépôt du rapport » se devait d'être reporté à la prochaine séance, pour des raisons de nécessité de coordination de planification des commissions ad hoc.

L'ordre du jour modifié a été envoyé le 9 mai 2022.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 décembre 2021
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire
8. Projet de modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une « Commission permanente d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire »
9. Préavis du Bureau – Fixation des indemnités du secrétaire suppléant du Conseil communal pour la législature 2021-2026
10. Postulat de Mme la Conseillère Josée Martin : Zones de vitesse limitées à 20 et 30 km/heure dans les quartiers de la Commune
11. Postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour : Pour une transition énergétique accélérée
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet signale que l'heure manque sur l'ordre du jour modifié envoyé le 9 mai 2022.

Face à un ordre du jour chargé, M. le Président Stéphane Kay précise que les séances du Conseil communal se terminent à minuit au plus tard. Sans décision appuyée par l'article 92, l'article 71 alinéa 3 du règlement du Conseil communal s'applique.

Article 71 alinéa 3

³ Les objets prévus à l'ordre du jour et non liquidés sont reportés, dans le même ordre, en tête de l'ordre du jour de la séance suivante.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten propose de retirer le point 11 « Postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour : Pour une transition énergétique accélérée » afin de le reporter à une date ultérieure.

Intervention de Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard

Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard relève l'extrême urgence de traiter ce sujet.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin rappelle l'article 74 du règlement du Conseil communal. Il impose qu'un postulat arrivé 10 jours avant le Conseil soit traité au prochain Conseil.

M. le Président Stéphane Kay donne la parole à l'assemblée au sujet de l'amendement de M. le Conseiller Alain Perreten, à savoir le report du postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour à la date du prochain Conseil du 20 juin 2022.

La parole n'étant pas demandée, l'amendement de l'ordre du jour est soumis au vote.

Il est accepté par 23 voix pour, 21 voix contre et 7 abstentions.

Par conséquent, le postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour sera traité le 20 juin 2022.

L'ordre du jour amendé lors du Conseil de ce jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 décembre 2021
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire
8. Projet de modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une « Commission permanente d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire »
9. Préavis du Bureau – Fixation des indemnités du secrétaire suppléant du Conseil communal pour la législature 2021-2026
10. Postulat de Mme la Conseillère Josée Martin : Zones de vitesse limitées à 20 et 30 km/heure dans les quartiers de la Commune
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour amendé est soumis au vote.

Il est accepté par 37 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions.

4. COURRIER

M. le Président Stéphane Kay mentionne l'article 71 alinéa 1 du règlement du Conseil communal, à savoir que le point *courrier* prévoit ce qui suit :

Article 71 alinéa 1

¹ Mention des lettres et lecture des pétitions parvenues au président depuis la séance précédente.

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 6 décembre 2021, le Bureau a reçu et traité les courriers suivants, dont M. le Président Stéphane Kay donne lecture :

08.12.2021 Le Bureau électoral cantonal demande à ce que les horaires du local de vote et de la dernière levée de la boîte aux lettres soient adaptés dans Votelec. En effet, dès le 1^{er} janvier 2022, tous les locaux de vote devront être ouverts pendant 1h minimum et fermés à 11h00 impérativement.

10.12.2021 Reçu carte de vœux de la Ville de Lausanne.

-
- 22.12.2021 Reçu carte de vœux *anonyme* avec la demande de poser deux passages piétons aux arrêts de bus Saint-Amour et La Branche, avant qu'il n'y ait un « irréparable drame ».
- 05.01.2022 Périodique UCV-Info.
- 14.01.2022 Courriel du comité de l'Association des propriétaires de Pierre-Ozaire:
Suite à la mise à l'enquête de son avant-projet en collaboration avec la Municipalité, l'assemblée des propriétaires a constitué le Syndicat d'Amélioration Foncière de la Route de Pierre-Ozaire.
- 19.01.2022 Reçu copie du courrier de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher adressé à la Municipalité :
Opposition Avis d'enquête n° 2993 – Aménagements des terrains de sports.
- Sur demande de M. le Conseiller Marc Cornut, lecture de ce courrier est donnée par M. le Président Stéphane Kay.*
- 21.01.2022 Le Bureau électoral cantonal indique les dates de formation en présentiel pour le dépouillement des élections cantonales.
- 01.02.2022 M. le Préfet Daniel Flotron envoie les présentations de la séance d'information du 31 janvier 2022 (droits d'initiative).
- 06.02.2022 Mme la Conseillère Josée Martin adresse un postulat « Zones de vitesse limitées à 20 et 30km/heure dans les quartiers de la Commune ».
- 08.02.2022 Le Bureau électoral cantonal informe que la formation à l'attention des personnes en charge du dépouillement des élections cantonales 2022 est en ligne.
- 21.02.2022 Concernant la COVID-19, la DGAIC informe que les mesures sont levées suite aux décisions du Conseil fédéral du 16 février 2022.
- 01.03.2022 Le Bureau électoral cantonal envoie des informations utiles au bon déroulement du scrutin des élections cantonales du 20 mars 2022.
- 02.03.2022 Périodique UCV-Info.
- 03.03.2022 Invitation à assister au prochain Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne le 10.03.2022.
- 06.03.2022 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois invite ses membres à consulter les documents utiles émis pour les élections cantonales.
- 07.03.2022 Le Bureau électoral cantonal transmet les contacts pour le 20 mars 2022.

-
- 14.03.2022 La Préfecture de Lavaux-Oron transmet des informations complémentaires pour les élections cantonales.
- 23.03.2022 Copie du courrier envoyé à la Municipalité : l'Association contre la suppression de l'entrée du giratoire au forum et de la suppression des places de parc au centre du village de Savigny sollicite un rendez-vous avec la Municipalité.
- 25.03.2022 Le Bureau électoral cantonal transmet ses instructions pour le 2^{ème} tour des élections cantonales du 10 avril 2022.
- 29.03.2022 La Municipalité invite formellement le Conseil communal à se réunir en séance ordinaire le lundi 16 mai 2022 à 20h00.
- 31.03.2022 M. le Conseiller Alain Perreten annonce son retrait comme chef de groupe du PS et sympathisants au 31.03.2022. À titre intérimaire, il sera remplacé par Mme la Conseillère Katia de la Baume.
- 05.04.2022 M. le Conseiller Philippe Grofillier transmet au Bureau du Conseil communal le rapport de la Commission ad hoc chargée de préavisier sur le projet de modification du règlement du Conseil communal pour la création d'une « commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire ».
- 13.04.2022 Périodique UCV-Info.
- 03.05.2022 La Municipalité invite formellement le Conseil communal à se réunir en séance ordinaire le lundi 20 juin 2022 à 20h00.
- 11.05.2022 Lettre recommandée adressée à M. le Président du Conseil Stéphane Kay, soit « Lettre ouverte à Mme la Syndique et M. le Président du Conseil *L'avis (la vie ?) du commerçant* » à propos du projet communal Forum et de la modification de la place du Forum.

M. le Président Stéphane Kay indique que ce courrier de 5 pages fait écho au courrier du 23 mars 2022 de l'Association contre la suppression de l'entrée du giratoire au forum et de la suppression des places de parc au centre du village de Savigny.

Il invite celles et ceux désireux d'obtenir plus d'informations à contacter directement l'Association ou les membres de la PPE Forum car ils ont reçu copie de ce courrier.

Il ajoute être triste en tant que Président du Conseil communal. En effet, cet avis devrait être exprimé lors d'une séance de Conseil car un timbre de CHF 5.00 sur une enveloppe n'assure malheureusement pas que la voix d'une association citoyenne soit entendue.

Par conséquent, il espère qu'un porte-parole de l'association s'exprimera prochainement au point « divers et propositions individuelles ».

M. le Conseiller Philippe Grosfillier demande lecture de ce courrier.

M. le Président Stéphane Kay précise qu'il s'agit d'un courrier de 5 pages, par conséquent à disposition lors du Conseil pour qui voudrait en prendre connaissance.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

5.1 Procès-verbaux des séances de Bureau

M. le Président Stéphane Kay relève que les procès-verbaux de Bureau des 19 janvier 2022, 2 mars 2022, 14 mars 2022 et 6 avril 2022 ont été envoyés aux Conseillères et Conseillers. Les comptes ont été vérifiés et jugés conformes par Mme la Conseillère Ruth Guggiari, scrutatrice et Mme la Conseillère Katia de la Baume, scrutatrice suppléante.

5.2 Séance d'information du 31 janvier 2022 « Droits d'initiative »

Le Bureau a organisé la séance d'information du 31 janvier 2022 sur les droits d'initiative. Cette séance a remporté un franc succès, avec une nombreuse participation des Conseillères et Conseillers.

5.3 Votations fédérales et élections cantonales

M. le Président Stéphane Kay indique les sources des chiffres publiés :

www.easyvote.ch pour les votations fédérales

www.vd.ch pour les élections cantonales

Votation fédérale du 13 février 2022

Objet 1 – Initiative « Interdiction de l'expérimentation animale et humaine »

| | | |
|----------|-------|-------------------------|
| Communal | 53.7% | Refusé par 84.1% de NON |
| District | 49.3% | Refusé par 83.6% de NON |
| Cantonal | 49.6% | Refusé par 81.6% de NON |
| Fédéral | 44.1% | Refusé par 81.6% de NON |

Objet 2 – Initiative « Enfants et jeunes sans pub pour le tabac »

| | | |
|----------|-------|--------------------------|
| Communal | 53.8% | Accepté par 61.1% de OUI |
| District | 49.3% | Accepté par 64.7% de OUI |
| Cantonal | 42.6% | Accepté par 67.2% de OUI |
| Fédéral | 44.2% | Accepté par 67.1% de OUI |

Objet 3 – Initiative « Modification de la loi sur les droits de timbre »

| | | |
|----------|-------|-------------------------|
| Communal | 54% | Refusé par 55.6% de NON |
| District | 49% | Refusé par 54.1% de NON |
| Cantonal | 42.5% | Refusé par 59.5% de NON |
| Fédéral | 44% | Refusé par 59.5% de NON |

Objet 4 – Loi sur un train de mesures en faveur des médias

| | | |
|----------|-------|--------------------------|
| Communal | 53.6% | Accepté par 52.5% de OUI |
| District | 49.1% | Accepté par 55.2% de OUI |
| Cantonal | 42.6% | Accepté par 57.1% de OUI |
| Fédéral | 44.1% | Accepté par 57.0% de OUI |

Remarques :

La participation des citoyennes et citoyens savignolans est de 4 à 5% supérieure à la participation cantonale et de 10% supérieure à la participation fédérale.

Les résultats communaux suivent les résultats fédéraux avec un écart de 4 à 5%.

Elections cantonales

Un résumé des résultats des élections cantonales a été joint à la convocation au Conseil.

20 mars 2022 – Grand Conseil

150 sièges à repourvoir au Grand Conseil

| | Savigny | Vaud | Sièges |
|---------------|------------|--------|--------|
| Participation | 874 41.31% | 34.28% | |
| PLR | 39.70% | 28.43% | 50 |
| Les Verts | 15.90% | 18.02% | 25 |
| PS | 14.07% | 13.59% | 32 |
| UDC | 13.16% | 12.53% | 21 |
| PVL | 5.95% | 6.27% | 10 |
| Ad Libertés | 1.49% | 0.84% | 1 |
| Cendre UDF | 0.80% | 0.88% | |
| CS | 1.03% | 0.05% | |

La participation est de 7% supérieure à Savigny que sur l'ensemble du Canton.
Le PLR réalise 10% de votes supplémentaires à Savigny que dans le Canton.

20 mars 2022 – Conseil d'Etat – 1^{er} tour

150 sièges à repourvoir au Grand Conseil

| | | Savigny | Vaud |
|--------------------|---------------|--------------|---------------|
| | Participation | 41.5% | 34.3% |
| Luisier Christelle | 1) | 60% | 50.08% |
| Moret Isabelle | 3) | 54.4% | 47.2% |
| Borloz Frédéric | 2) | 55.3% | 47% |
| Gorrite Nurria | | 42.9% | 46.7% |
| Ruiz Rebecca | | 43.5% | 45.9% |
| Buffat Michael | | 48.6% | 39.8% |
| Dittli Valérie | | 48.5% | 39.79% |
| Amarelle Cesla | | 39.4% | 37% |

La participation suit logiquement celle du Grand Conseil.

Seule Mme Christelle Luisier est élue au 1^{er} tour avec 50.08%.

À Savigny, trois candidats disposaient de la majorité absolue.

10 avril 2022 – Conseil d'Etat – 2^{ème} tour

7 sièges à repourvoir au Conseil d'Etat

| | | Savigny | | Vaud |
|---------------------|-----|---------|----|--------|
| Participation | 985 | 47.10% | | 37.59% |
| Gorrite Nuria | 504 | 51.17% | 1) | 55.70% |
| Ruiz Rebecca | 507 | 51.47% | 2) | 55.02% |
| Moret Isabelle | 561 | 56.95% | 3) | 53.24% |
| Borloz Frédéric | 574 | 58.27% | 2) | 53.08% |
| Venizelos Vassillis | 447 | 45.38% | | 49.51% |
| Dittli Valérie | 536 | 54.42% | 3) | 48.86% |
| Amarelle Cesla | 419 | 42.54% | | 46.20% |
| Buffat Michaël | 485 | 49.24% | | 44.57% |
| éparses | 6 | 0.61% | | n/a |

La participation est de 10% supérieure à Savigny qu'au niveau cantonal. L'ordre des élus est différent à Savigny par rapport au Canton de Vaud. Ce résultat suit la logique des élections des listes de partis.

Votation fédérale du 15 mai 2022**Objet 1 – Loi sur le Cinéma (LCIN)**

| | | |
|----------|-------|---------------------------------|
| Communal | 45.9% | Accepté par 73.8% de OUI |
| District | 44.3% | Accepté par 76.6% de OUI |
| Cantonal | 38.4% | Accepté par 74,1% de OUI |
| Fédéral | 40% | Accepté par 58.4% de OUI |

Objet 2 – Loi sur la transplantation

| | | |
|----------|-------|---------------------------------|
| Communal | 53.8% | Accepté par 78.5% de OUI |
| District | 44.4% | Accepté par 82.5% de OUI |
| Cantonal | 38.5% | Accepté par 81.3% de OUI |
| Fédéral | 40.2% | Accepté par 60.2% de OUI |

Objet 3 – Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

| | | |
|----------|-------|---------------------------------|
| Communal | 45.7% | Accepté par 79.3% de OUI |
| District | 44.3% | Accepté par 78.8% de OUI |
| Cantonal | 38.4% | Accepté par 74.4% de OUI |
| Fédéral | 40% | Accepté par 71.5% de OUI |

Remarques :

La logique des citoyennes et citoyens savignolans se reproduit encore : entre 7 et 10% de plus de participation sur Savigny que sur l'ensemble du Canton. Un canton qui participe un peu moins bien qu'au niveau fédéral.

5.4 Organisation d'une séance extraordinaire du Conseil communal

M. le Président Stéphane Kay explique que le Bureau s'est posé la question de savoir s'il était opportun de proposer une séance extraordinaire afin de décharger celle d'aujourd'hui ou la suivante sachant que celle de février était annulée, selon l'article 28 alinéa 1 du règlement du Conseil communal.

Article 28 alinéa 1

¹ Le président convoque le conseil par écrit. La convocation doit mentionner l'ordre du jour établi d'entente entre le bureau et la municipalité. Elle est accompagnée des préavis, des comptes ou du budget et des rapports sur la gestion de la municipalité et de la commission de gestion.

Lors de sa séance du 2 mars 2022, le Bureau a renoncé à une séance extraordinaire. En effet, sans préavis de la Municipalité avant la séance d'aujourd'hui, l'ordre du jour n'était pas suffisant.

5.5 Désignation des membres et président des commissions ad hoc

M. le Président Stéphane Kay cite l'article 23 du règlement du Conseil communal.

Article 23 Désignation des commissions

Le bureau nomme les membres et le président des commissions ad hoc.

Il explique qu'une Conseillère ou un Conseiller ne peut pas revendiquer le droit à siéger dans une commission. Les chefs de groupe des partis adressent leurs propositions au Président. Le Bureau nomme ensuite les membres et le président des commissions.

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Stéphane Kay invite les délégués à rapporter devant l'assemblée.

6.1 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher transmet les informations concernant l'ASIJ.

Le dernier conseil a eu lieu le 22 septembre 2021.

La dernière communication au Conseil communal de Savigny a été transmise le 11 octobre 2021.

Le Conseil de l'ASIJ du 8 décembre 2021 a été annulé.

Le prochain Conseil de l'ASIJ aura lieu le 8 juin 2022 à Forel (Lavaux).

Extrait de l'ordre du jour :

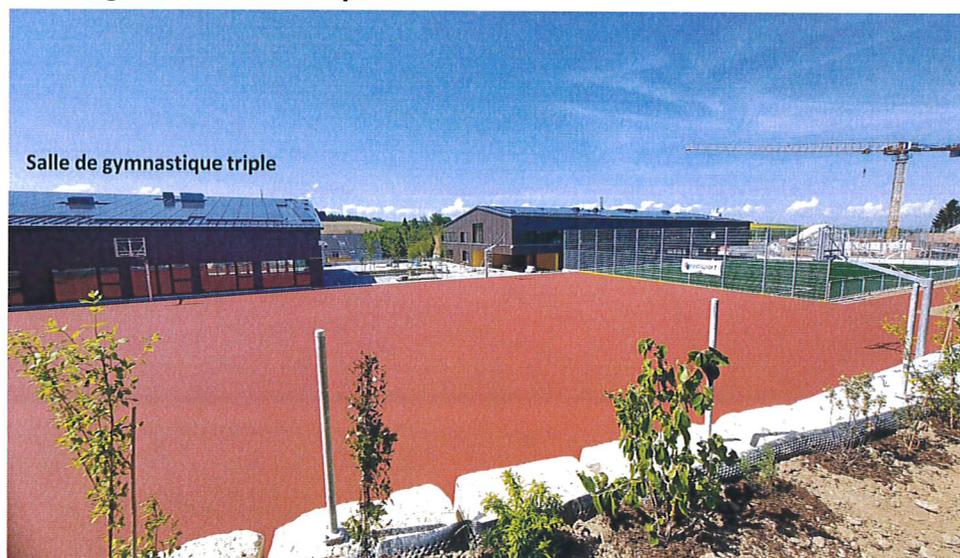
- Demande de crédit pour remplacer le tracteur du Raffort (CHF 55'000.00)
- Comptes 2021 et rapport de gestion
- Statistique du nombre d'élèves par commune (primaire et secondaire), voir graphique ci-dessous

Le collège Gustave Roud à Carrouge sera inauguré le 1^{er} octobre 2022.

Statistique du nombre d'élèves par commune (primaire et secondaire)

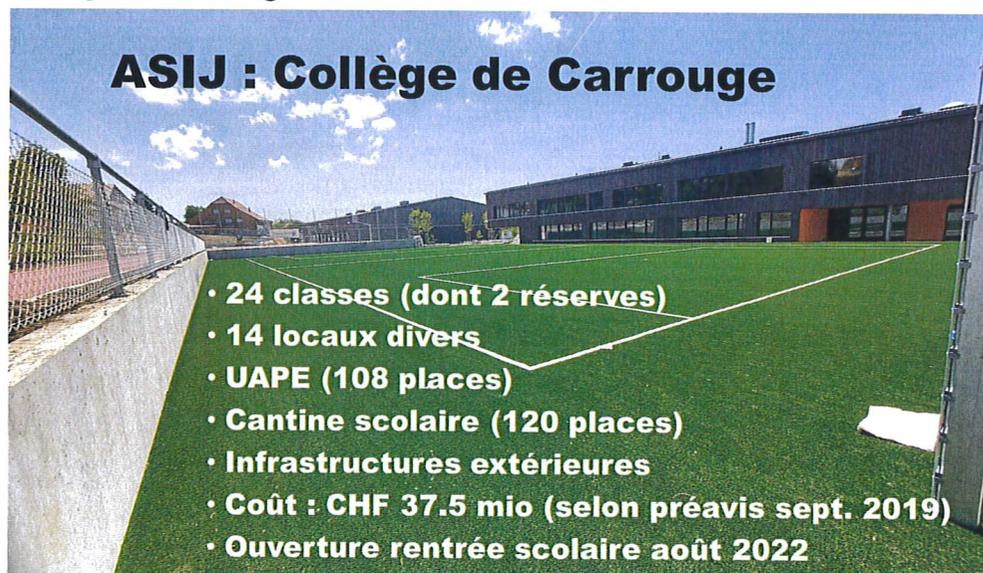
| Commune | Primaire 1 à 8 ème 4-12 ans | Secondaire 9 à 11 ème 13-15 ans | Total | % |
|--------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Jorat-Mézières | 288 | 121 | 409 | 25% |
| Savigny | 277 | 89 | 366 | 22% |
| Servion | 190 | 68 | 258 | 16% |
| Forel (Lavaux) | 182 | 62 | 244 | 15% |
| Vulliens | 68 | 23 | 91 | 5% |
| Vucherens | 58 | 19 | 77 | 5% |
| Ropraz | 59 | 15 | 74 | 4% |
| Montpreveyres | 37 | 26 | 63 | 4% |
| Corcelles-le Jorat | 35 | 19 | 54 | 3% |
| Syens | 13 | 5 | 18 | 1% |
| Dérogation de zone | 2 | 3 | 5 | 0% |
| Totaux | 1209 | 450 | 1659 | 100% |

Carrouge – aire tout temps



Carrouge – aire engazonnée synthétique



Carrouge – salle triple – VD6**Gradins: 500 places****Cafétéria: 120 places****Parking souterrain: 33 places****Collège de Carrouge**

M. le Président Stéphane Kay remercie M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour son intervention.

6.2 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann indique n'avoir pas d'informations à transmettre lors du présent Conseil communal.

6.3 ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri transmet les informations concernant l'ASEL.

Il acclame : « La Police Lausanne Est fonctionne ! ».

De plus, la Commune de Savigny ayant souhaité plus de présence et plus de visibilité, chacune et chacun aura constaté que des patrouilles de policiers en moto traversent maintenant les quartiers de la commune.

M. le Président Stéphane Kay remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour son intervention.

7. PRÉAVIS N° 03/2022 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES DU COMPLEXE SCOLAIRE

En date du 9 mai 2022, le rapport de la commission ad hoc a été envoyé aux Conseillères et Conseillers.

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Michel Libal à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions :

En conclusion et à l'unanimité moins une abstention, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'598'210.00 HT (deux millions cinq cent nonante-huit deux cent dix francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission pour son travail et plus particulièrement son rapporteur M. le Conseiller Michel Libal lequel a réussi l'exploit de produire un rapport sur un sujet complexe en une semaine suite à la séance du 27 avril 2022 avec M. le Municipal Daniel Métraux.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion avec un point d'interrogation sur l'abstention. Il passe la parole à M. le Conseiller Bertrand Hochet, président de la Commission ad hoc.

Intervention de M. le Conseiller Bertrand Hochet

M. le Conseiller Bertrand Hochet informe s'être abstenu, sans pour autant avoir souhaité rendre un rapport de minorité, ceci principalement en raison du délai trop court pour le dépôt dudit rapport de minorité.

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions :

Considérant ce qui précède, la Cofin dépose son avis positif et recommande une décision favorable.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. Et il a été soutenu par voie de consultation décisionnaire par les autres collègues.

La Cofin vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'598'210.00 pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour le financement sollicité.*

Intervention de M. le Conseiller Philippe Grosfillier

M. le Conseiller Philippe Grosfillier informe de la création de l'association du skatepark de Savigny regroupant des anciens jeunes du village. Il en profite pour remercier la Municipalité. En effet, cette nouvelle association est rassurée du maintien du skatepark explicitement indiqué dans le préavis.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher donne lecture de sa présentation, affichée à l'écran pour les Conseillères et Conseillers présents.

- 1. Un pouvoir législatif doit s'intéresser surtout au long terme et ne pas tomber dans le piège de l'urgence ou de la gestion courante.*
- 2. La Coop dicte l'agenda. Cependant, il est de notre devoir d'en minimiser les conséquences.*
- 3. L'urgence de ce préavis n'est pas démontrée. La situation actuelle est tout à fait acceptable pour une période de transition, surtout si la communication est soignée. Au demeurant, la surface du terrain du bas encore disponible respecte les directives et recommandations pour les équipements sportifs. La surface engazonnée est actuellement essentiellement utilisée par les écoles et les enfants du village.*
- 4. Les besoins réels et la fréquence sont aussi à quantifier, par exemple surtout pour des enfants de moins de 12 ans pour le lancer du poids, la course de 100m, etc.*
- 5. Les infrastructures de l'ASIJ sont également à disposition (Servion et prochainement Carrouge). L'inverse a été pratiqué lorsque Servion ou le Raffort étaient en construction.*
- 6. Le chantier simultané provoquerait une indisponibilité totale des infrastructures sportives extérieures, des nuisances supplémentaires pendant plusieurs mois, ce qui pourrait être évité en attendant la reddition de la Coop provisoire.*

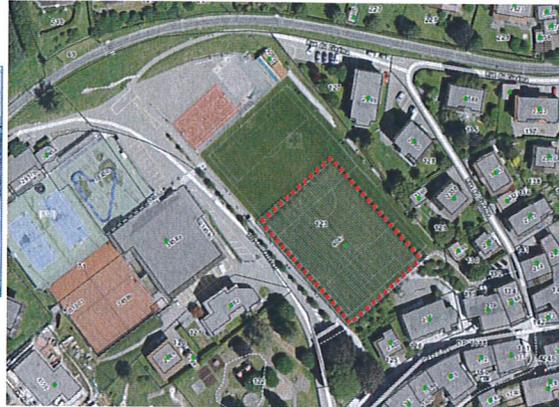
7. *Nous ne pouvons pas nous assoir sur la problématique du parking et le dissocier du projet. Le parking contesté figure d'ailleurs sur les plans et la motivation du projet.*



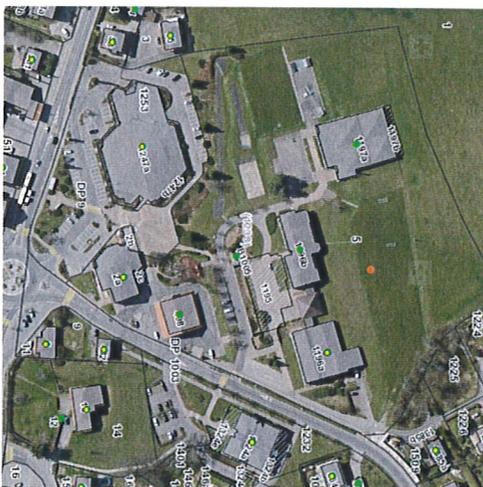
8. *Une mise à l'enquête du parking est pendante depuis le 31 mai 2021, avec plusieurs oppositions.*
9. *Aucune information n'est donnée sur la situation du parking.*
10. *On entend aussi parler de Parking-Relais avec d'autres financements.*
11. *Le sujet du parking est sous-jacent. Il est à nos portes et le Conseil se retrouvera devant des options et opportunités fermées.*
12. *M. le Conseiller Marc Cornut a fait une intéressante plaidoirie lors du Conseil du 6 décembre 2021, protocolée aux pages 38 et suivantes du procès-verbal.*
13. *Que va-t-il finalement se passer lorsque la Coop provisoire se fermera d'ici 3 ans. Comment faire le meilleur usage de cette importante surface ainsi récupérée (plus de 4'000 m²) ?*
14. *Un parking souterrain préserve des surfaces précieuses, se connecte plus facilement au Forum, évite aussi le déneigement. Il serait intéressant de se pencher sur les dossiers et plans à l'origine du Forum.*
15. *Exemples des récentes constructions, voir texte sur la photo ci-dessous.*

15. Exemples des récentes constructions :

- Oron : 39 places semi enterrées à proximité de la salle de gymnastique et de la gare routière
- Carrouge ASIJ : 33 places sous la salle de gym triple
- Parking de Château d'Oex: 96 places sous le terrain de foot



16. *De nombreuses interventions reviennent sur la problématique du parking. Il n'est pas correct de l'occulter. Nous devons absolument éviter une faute politique qui nous sera reprochée dans peu d'années. C'est notre responsabilité politique qui est en jeu.*
17. *Président du FC Savigny-Forel, égoïstement, je devrais accepter ce préavis, mais je vois cela différemment en privilégiant l'intérêt général.*
18. *Il est illusoire de penser réduire dans les proportions citées les tranches horaires de la salle de gym pour transférer l'activité en extérieur en hiver.*
19. *Il a tout de même fallu une pétition pour que l'on s'occupe du skatepark.*
20. *Le Conseil communal n'est pas une chambre d'enregistrement.*
21. *C'est plus facile de dire oui mais notre responsabilité en qualité de Conseiller communal est d'ajourner ce préavis en particulier jusqu'à ce que la problématique du parking soit traité. Nous avons des opportunités et des options qu'il ne faut pas laisser passer.*
22. *Préservons aussi nos précieuses surfaces pour : voir texte sur la photo ci-dessous.*



22. Préservons aussi nos précieuses surfaces pour:

- a. un éventuel futur agrandissement du collège, nous disposons de 12 classes et 2 classes au bâtiment administratif (qui ne sont pas à leur place), il n'y a aucune réserve
- b. une éventuelle future extension de la salle de gymnastique, je rappelle que les collèges voisins récents disposent de salles triples avec 6 vestiaires, cafetaria, je citerai seulement dans la région: Puidoux, Oron, Carrouge.

23. *Le projet doit s'inscrire dans des étapes cohérentes de réalisation d'un plan global préalablement approuvé.*
24. *Le saucissonnage empêche la réflexion globale et une vision de pérennité.*
25. *À nous d'accélérer le processus d'étude.*

À la fin de son intervention, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher dépose l'amendement suivant :

Le préavis 03/2022 est renvoyé à la Municipalité pour présenter un projet qui prenne en considération la problématique des places de parc du village et du Forum, le meilleur usage des surfaces récupérées au terme de la reddition de la Coop provisoire, l'éventuel agrandissement du chauffage à distance, la préservation de surfaces pour un éventuel futur agrandissement du collège et de la salle de gym, le meilleur usage de la surface du rural.

Il propose que cet amendement soit voté à bulletin secret, conformément à l'article 99 du règlement du Conseil communal.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier débute en citant « Rendons à César ce qui est à César ».

Il interpelle le Conseil communal afin que l'ancien terrain d'entraînement Nord revienne, du moins partiellement, à disposition de l'école, de la jeunesse et de la population de Savigny pour des activités sportives et récréatives.

M. le Conseiller Peter Weier est d'accord avec l'objectif du préavis 03/2022 qui est de réaménager les installations sportives extérieures du complexe scolaire car il est nécessaire et important de développer une offre d'installations attractives destinée aux jeunes, respectant les recommandations scolaires et permettant la pratique du sport et des loisirs. Il en profite pour saluer l'ouverture de la Municipalité de maintenir un espace skatepark.

Cependant, il pense que diverses questions importantes restent ouvertes dans les rapports de la Commission ad hoc et de la Cofin et trop d'éléments essentiels sont encore inconnus à ce jour, à savoir :

1. Dans ce préavis, l'énorme chantier des différents réaménagements sportifs tels que par exemple le terrain de foot, le terrain de basket, les pistes de course, le skatepark, les tables de pique-nique ou les zones de délasserment découle en première ligne de la nécessité de relocaliser le terrain de football actuellement supprimé en faveur de la Coop provisoire pour quelques années.
Visiblement, d'autres variantes n'ont pas été présentées ni étudiées.
M. le Conseiller Peter Weier pose la question de savoir pourquoi ne pas répartir les différentes installations sur le terrain libéré par la Coop provisoire dans 2 à 3 ans, de même que sur la zone actuelle des différents équipements et propose d'utiliser ce terrain magnifique en bénéficiant de cette surface plane idéale avec 30 cm de tout-venant compacté.
Hélas, il pense que le projet proposé conduit à un empilement dans un espace trop exigü de toutes les infrastructures sportives et de loisirs, tel le jeu Tetris.

2. Les nouveaux équipements prévus sont partiellement situés dans un terrain en pente, nécessitant de coûteux terrassements et des drainages complexes. Ces coûts n'apparaissant pas clairement dans le préavis, M. le Conseiller Peter Weier se demande si une telle somme ne pourrait pas être mieux utilisée.
3. En ce qui concerne le projet de parking Nord, M. le Conseiller Peter Weier s'étonne qu'aucune politique globale de stationnement n'ait été définie au niveau de l'ensemble du centre du village, répondant aux différents besoins des commerces et leurs clients, des habitants, des immeubles, des pendulaires et d'un éventuel P&R.
Aux yeux de M. le Conseiller Peter Weier, le découplage de ces différents projets constitue une façon de « mettre la charrue avant les bœufs ».
4. M. le Conseiller Peter Weier demande où sera installée une éventuelle extension de la chaufferie à distance, afin de remplacer le gaz ou le mazout par un chauffage à bois par exemple, s'il n'y a plus de place à l'Ouest de la salle de gymnastique.

M. le Conseiller Peter Weier conclut qu'il n'y a donc qu'une seule urgence : celle d'attendre et de réfléchir.

En résumé, les questions posées sont de savoir si l'aménagement proposé doit être réalisé de suite ou s'il ne serait pas judicieux d'élaborer sur 2 à 3 ans un aménagement bien meilleur et valorisant davantage les précieux et rares terrains d'utilité publique.

Ce moratoire permettrait de finaliser une véritable politique globale de stationnement minimisant l'emprise sur les terrains communaux :

- En quantifiant le réel besoin en places de parc pour les commerces, les pendulaires P&R, le Forum de Savigny, etc. ;
- En traitant les diverses oppositions en cours du parking Nord, de l'Association des commerçants, etc. ;
- En analysant la répartition des places de parc au centre de Savigny, y compris les nouvelles places de la nouvelle Coop et du projet du Rural ;
- Voire en examinant l'opportunité de créer un certain nombre de places de parc semi-enterrées derrière le Forum, même si cette option avait été écartée en 1983, probablement afin d'en limiter les coûts. Cette solution constituerait d'ailleurs le support idéal pour le terrain de football synthétique situé en dessus et la surface utilisée en serait doublée.

Ce temps d'attente permettrait en outre :

- De prendre du recul, d'élaborer et de présenter différentes variantes aux membres du Conseil et à la population intéressée en organisant des séances publiques ayant pour objectif d'obtenir une adhésion générale ;
- De réaliser de substantielles économies en profitant de la structure plane libérée par la Coop provisoire, tout en économisant les coûteux terrassements à l'Ouest de la salle de gym ;
- À la Municipalité d'élaborer un projet final équilibré et adapté, tenant notamment compte des réels besoins en matière de parking et d'installations sportives ou récréatives à Savigny.

M. le Conseiller Peter Weier termine en indiquant que toutes les options possibles n'ont pas été examinées lors de l'élaboration du préavis proposé. La commune disposant de peu de terrains, il est persuadé que le magnifique terrain au Nord du collège pourrait être valorisé en faveur des activités sportives et récréatives et, si nécessaire, d'un parking de taille adaptée.

M. le Conseiller Peter Weier transmet ses réflexions par souci d'œuvrer de façon constructive à un aménagement global et cohérent du centre du village participant à une nouvelle dynamique villageoise.

Il invite les Conseillères et Conseillers à refuser le préavis 03/2022 et à soutenir l'amendement de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher afin de geler momentanément ce projet pour étudier d'autres options que celles proposées dans le préavis et mettre ce projet en contexte avec les autres grands chantiers relatifs au centre du village.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Grosfillier

M. le Conseiller Philippe Grosfillier ne trouve pas judicieux l'utilisation des installations sportives des autres écoles en raison des problèmes de transport liés à cette solution. Il estime qu'il est temps de rénover les installations sportives de Savigny.

Son souhait est que M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher puisse prendre de belles photos des installations sportives à Savigny plutôt que de devoir photographier celles de Carrouge.

Compte tenu des investissements consentis ailleurs dans le cadre de l'ASIJ, notamment Carrouge, il pense qu'un agrandissement des bâtiments scolaires de Savigny est improbable.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour enchaîne sur les interventions de MM. les Conseillers Jean-Jacques Schumacher et Peter Weier en précisant le point central des oppositions à ce préavis.

La Municipalité présente un aménagement qui découle essentiellement de la nécessité de relocaliser le terrain de football occupé par la Coop provisoire. Or, elle n'a visiblement pas étudié de variantes d'aménagement des installations sportives qui auraient pu bénéficier de ce terrain après le départ de la Coop provisoire.

De facto, le préavis proposé part du principe que ce terrain ne sera plus disponible pour des installations sportives et donc que le parking Nord sera réalisé.

Par conséquent, accepter ce préavis mettra Savigny dans une situation de fait accompli par rapport au projet de parking Nord, lequel deviendra inéluctable alors même qu'un concept général de stationnement pour la Commune n'existe toujours pas.

Comme dans un jeu de dominos, en poussant la première pièce, soit le préavis, les autres pièces tomberont automatiquement (parking Nord). Le découplage des différents projets d'aménagement du village centre n'est pas judicieux car il restreint la possibilité d'étudier d'autres variantes, probablement mieux intégrées.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour est favorable à l'amendement de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher et invite l'assemblée à faire de même.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique que le projet présenté est une réflexion de plusieurs années de la Municipalité. Il est cohérent pour la pratique de plusieurs sports avec un accueil multigénérationnel et multifonctionnel. De plus, une arborisation avec des arbres fruitiers et des essences buissonnantes régionales nécessitant peu d'entretien embelliront les lieux.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny demande à ce que le projet soit remis dans son contexte et appuie les arguments de M. le Municipal Daniel Métraux.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé soutient le projet de la Municipalité dans la mesure où ce projet est nécessaire en raison de la vétusté des installations sportives extérieures actuelles.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal trouve largement injustifié d'affirmer que le projet ne s'inscrit pas dans une vision à long terme, comme l'a indiqué dans sa présentation M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher. Il s'agit d'un projet attractif, largement en faveur des jeunes.

Le Conseil communal est en grande partie constitué de personnes d'un certain âge. Sa responsabilité consiste à ne pas perdre de vue les intérêts des jeunes. Ceux-ci n'ont pas bénéficié des investissements consentis ces dernières années et il est maintenant temps de concrétiser ce projet pour eux et qui servira un public encore plus large, par la même occasion.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a mené multitude d'études et de réflexions afin de concevoir une telle approche, notamment pour le centre du village, et le projet de réaménagement des installations sportives s'inscrit parfaitement dans cette dernière.

M. le Conseiller Michel Libal souligne une différence entre *considérer qu'il n'y a pas de vision à long terme* ou *constater que celle qui existe n'est pas celle qui convient*.

Par ailleurs, il conteste également, tel qu'affirmé par M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher dans sa présentation, que les conclusions prises par la commission ad hoc l'ont été par esprit de facilité. Les débats ont surtout permis de prendre une décision réaliste et pragmatique afin d'encourager la réalisation d'un projet équilibré et adapté aux circonstances, qui apporte une solution effective à la situation actuelle du complexe scolaire, largement insatisfaisante.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume confirme en relevant la grande souffrance de la jeunesse actuelle. Elle est choquée des arguments évoqués ce soir et espère que le Conseil acceptera le préavis abouti de la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

M. le Conseiller Boris Müller estime que ce projet doit voir le jour rapidement dans la mesure où il s'agit d'installations sportives destinées aux enfants et aux jeunes, lesquelles doivent être remplacées en raison de leur vétusté.

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger est d'avis qu'il n'y a pas d'urgence à réaliser ces nouvelles installations sportives nouvelles.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly estime qu'il s'agit d'un beau projet, dûment réfléchi et abouti. La vétusté des installations sportives est telle que la limite est atteinte. Par conséquent, il est d'avis que ce préavis doit être accepté.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann ne comprend pas pourquoi ce projet doit être repoussé d'ici à 3 ans. En effet, en procédant ainsi, il est possible qu'il ne pourra être réalisé que dans 10 ans car nul ne sait de quoi demain sera fait.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier rappelle qu'il n'est pas opposé à de nouvelles installations. Cependant, il souhaite privilégier une autre option, à étudier, avec plus d'espace dans les nouvelles installations sportives extérieures.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souligne qu'il s'agit de regrouper les jeunes en un seul endroit. Elle rappelle également tout l'enjeu des finances communales.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux relève que cet endroit permettra à l'école une pratique du sport en extérieur plus souvent dans l'année. Quant au terrain de foot, il pourra également être utilisé comme cour de récréation.

Ces infrastructures permettront aux sociétés sportives de profiter d'installations adéquates. Elles pourront être utilisées plus longtemps dans l'année car, même en hiver, le terrain de foot pourra être déneigé.

En ce qui concerne la protection de ces nouvelles infrastructures, un règlement pour l'utilisation de caméras de surveillance sera présenté au Conseil prochainement, ceci dans le but de sécuriser les lieux.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal s'étonne des propos visant à critiquer l'approche choisie qui concentre efficacement les installations dans la périphérie directe du site. Au final, il s'agit d'une optimisation de la surface disponible pour le site du complexe scolaire qui libère ainsi du terrain ailleurs pour d'autres affectations quelles qu'elles soient.

Par ailleurs, il est également sensible en tant qu'ex-maître d'éducation physique aux conditions proposées pour l'enseignement du sport qui sont un élément essentiel pour faire du bon travail dans cette fonction. Ainsi, il pense que la solution proposée est adaptée à la taille du complexe scolaire et que les installations prévues offrent un excellent outil de travail aux enseignants dans ce domaine.

Il relève que la situation économique d'aujourd'hui de plus en plus difficile ne va certainement pas s'améliorer prochainement. Il est ainsi compliqué de savoir à quoi s'attendre à moyen terme pour bon nombre de chantiers similaires, tant sur l'évolution du prix des matières, leur disponibilité ainsi que les conditions de crédit, etc. Aussi voit-il plutôt une opportunité à réaliser ces travaux rapidement, c'est-à-dire tant que les conditions demeurent encore favorables, plutôt que de risquer de rendre le projet encore plus cher, voire incertain ou même le compromettre à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay soumet l'amendement de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher au vote à bulletin secret, soit le renvoi du préavis 03/2022 à la Municipalité.

Par 39 voix contre, 16 voix pour et 1 blanc, l'amendement de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher est refusé.

M. le Président Stéphane Kay donne lecture des conclusions du préavis 03/2022.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 03/2022 du 23 mars 2022 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- 1.** *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'598'210.00 TTC (deux millions cinq cent nonante-huit deux cent dix francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
- 2.** *D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3.** *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour demande à ce que le préavis 03/2022 tel que proposé par la Municipalité soit voté à bulletin secret.

M. le Président Stéphane Kay soumet ce préavis au vote à bulletin secret.

Par 39 voix pour, 16 voix contre et 1 blanc, le préavis 03/2022 est accepté, sous les applaudissements de l'assemblée.

8. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le Président Stéphane Kay rappelle la présentation de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2021. Le Conseil ayant considéré ce projet recevable à cette date, la recevabilité n'est plus débattue aujourd'hui.

Avant de statuer sur le fond, sur proposition selon l'article 75 alinéa 2 chiffre 1, le Conseil avait ensuite accepté le renvoi à une commission afin qu'elle détermine si la proposition pouvait être prise en considération.

En date du 11 avril 2022, les conclusions de ladite commission ont été envoyées avec la convocation. Ainsi, il appartient à présent au Conseil de décider si la proposition doit être prise en considération.

En cas de vote positif, la proposition sera transmise à la Municipalité qui devra la traiter selon les dispositions prévues aux alinéas 4 et 5 de l'article 75 du règlement du Conseil communal, à savoir rédiger un préavis sur le projet de règlement proposé ou un contre-projet.

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Bernard Pouly à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions :

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la présente commission.

Celle-ci propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- 1. De prendre la proposition de modification du règlement du Conseil communal pour la création d'une « commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire » en considération ;*
- 2. De renvoyer la proposition à la Municipalité pour traitement.*

Concernant la prise en considération, M. le Président Stéphane Kay relève que, selon l'article 75 du règlement du Conseil communal, seul l'auteur de la proposition peut retirer ou modifier sa proposition jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération.

Il donne la parole à M. le Vice-Président Antoine Eichelberger étant donné que, d'après le rapport, il a été consulté par la Commission ad hoc.

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger remercie les membres de la commission pour le remarquable travail effectué et de l'avoir invité à leur seconde séance de travail. Les échanges ont permis de clarifier la situation.

La commission a eu à cœur d'examiner à la fois le fond du projet proposé, à savoir la pertinence de poursuivre la démarche pour la création d'une commission permanente d'urbanisme, mais a également soulevé d'autres questionnements liés à la forme en cas d'acceptation de la prise en considération par le Conseil communal et de renvoi à la Municipalité.

Le dialogue fructueux entre des représentants de tous les partis, sur la base du projet soumis lors de la séance du 6 décembre 2021, a abouti à la conclusion qu'il serait bénéfique pour Savigny de se doter d'une commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il reste cependant beaucoup de points à déterminer quant à savoir quelles en seraient les compétences.

Étant donné que l'objectif principal poursuivi par ce projet est de fournir aux autorités un outil permettant de travailler ensemble sur les différents objets soumis dans le respect des compétences des corps législatif et exécutif, M. le Vice-Président Antoine Eichelberger se rallie pleinement à la proposition de modification de l'article 122-A rédigée par la commission.

Art. 61-A Tel que déposé

Art. 61-A Nomination de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire

1. La commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire et son président sont désignés par le Conseil pour la durée de la législature.
2. La commission est composée d'au moins cinq membres.
3. Le/la Municipal-e en charge de l'urbanisme participe aux séances de la Commission traitant de ses requêtes. Peuvent également prendre part aux séances de la Commission, lorsque le/la Municipal-e y participe, le technicien communal. D'autres compétences idoines peuvent également être associées aux travaux de la Commission.
4. Aucun membre du personnel communal ne peut en faire partie.
5. Les tâches de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont définies à l'article 122-A du présent règlement.

Art 122-A Version modifiée

Art. 122-A Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire

1. Examine les intentions et avant-projets que souhaite lui présenter la Municipalité en matière d'urbanisme et de constructions en amont et avant qu'ils ne soient présentés au Conseil communal.
2. Rapporte au Conseil au moins une fois par année sur son activité.
3. Sur décision du bureau, elle peut aussi fonctionner comme commission ad hoc.

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger remercie l'assemblée pour son attention.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, cet objet est soumis au vote.

Il est accepté par 32 voix pour, 16 voix contre et 3 abstentions.

9. PRÉAVIS DU BUREAU – FIXATION DES INDEMNITÉS DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. le Président Stéphane Kay relève que ce préavis du Bureau complète les indemnités allouées au Conseil communal.

Il invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Considérant ce qui précède, la Cofin dépose son amendement en modifiant l'indemnité proposée dans le préavis, à savoir de la fixer à CHF 900.00 par PV rédigé.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances.

Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- 1. D'adapter les indemnités 2021-2026 en incluant le barème de CHF 900.00 par procès-verbal rédigé par le secrétaire suppléant, en cas d'absence du secrétaire.*

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, cet amendement est soumis au vote.

Il est accepté par 46 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

Puis, pour la forme, M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion au sujet de l'ensemble du préavis avec amendement.

La parole n'étant pas demandée, il est soumis au vote.

Il est accepté par 50 voix pour et 4 abstentions.

10. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE JOSÉE MARTIN : ZONES DE VITESSE LIMITÉES À 20 ET 30 KM/HEURE DANS LES QUARTIERS DE LA COMMUNE

M. le Président Stéphane Kay indique que ce postulat a été envoyé aux Conseillères et Conseillers le 11 avril 2022 et mis régulièrement à l'ordre du jour.

Selon l'article 74 du règlement du Conseil communal, le Conseil étudie la recevabilité de ce postulat.

M. le Président Stéphane Kay donne la parole à Mme la Conseillère Josée Martin en lui demandant de rappeler brièvement l'intention de ce postulat.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin est honorée de soumettre ce postulat que chaque Conseillère et Conseiller a reçu avec les documents de séance, traitant de l'opportunité de diminuer la vitesse des véhicules dans les quartiers de la commune. Il évoque la possibilité de zones 20 ou 30 et demande à la Municipalité une étude et un rapport.

Mme la Conseillère Josée Martin se réfère aux articles 73 et 75 du règlement du Conseil communal et relève qu'une fois la recevabilité du postulat admise, elle se fera un plaisir de présenter les détails du contenu de ce postulat.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la recevabilité de ce postulat est soumise au vote.

Elle est acceptée par 26 voix pour, 19 voix contre et 8 abstentions.

La recevabilité ayant été acceptée, M. le Président Stéphane Kay donne la parole à Mme la Conseillère Josée Martin pour la suite de la proposition selon l'article 75 du règlement du Conseil communal et lui demande d'approfondir les arguments.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin relève que ce postulat est destiné à faciliter la cohabitation entre le trafic motorisé et les piétons dans les quartiers de Savigny. En clair, il vise à passer à des zones 20 ou 30 lorsque cela est approprié.

L'argument principal est de renforcer la sécurité des enfants ainsi que la convivialité des quartiers de la commune. En effet, à 50 km/h, 28 mètres sont nécessaires à une voiture pour s'arrêter, 13 mètres à 30 km/h, alors qu'une distance de 8 mètres suffit à 20 km/h.

Mme la Conseillère Josée Martin vit au chemin de la Verne. Depuis des années, elle observe des scènes qui lui font froid dans le dos. Cette rue comprend en son bord une place de jeux magnifique, fort utilisée par les familles très nombreuses des immeubles du centre, tant du chemin de la Verne que du chemin de l'Union.

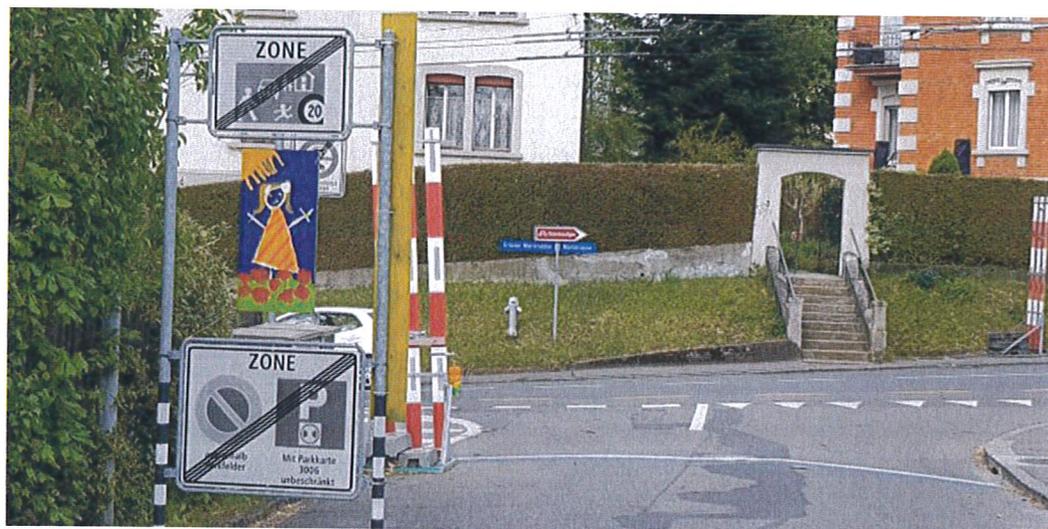
Illustration 1



Des ballons s'échappent sur la rue, des matchs de foot de rue sont improvisés, des petites filles intrépides en tricycle en provenance des rues adjacentes s'élancent sur le chemin de la Verne, ceci sans aucune visibilité. Une rapide enquête auprès des propriétaires de villas de la rue ainsi que des parents fréquentant avec leurs enfants la place de jeux montre de l'enthousiasme pour une zone 20, dite de rencontre au chemin de la Verne.

C'est dans la ville de Berne où elle garde sa petite fille un jour par semaine que Mme la Conseillère Josée Martin a découvert des quartiers entiers de dizaines de rues à zone 20. Ils sont mentionnés par un panneau à l'entrée et un panneau à la sortie de la zone ainsi qu'un 20 peint sur la route. Les voitures passent au pas dans ces rues dotées de boulangeries, dentistes, coiffeurs et restaurants.

Illustrations 2 et 3



Les limitations de vitesse viennent aussi d'exemples des communes voisines : À Savuit, pour la traversée du village, le 30 est imposé, soutenu par un radar pédagogique.

Illustration 4



À Servion, la route cantonale est limitée à 60 km/h. Les quartiers, limités directement à 30 km/h, accueillent coiffeur, parking et école.

Illustrations 5 et 6



Mme la Conseillère Josée Martin ne dit pas que le changement de limitation de vitesse est simple. L'idée est d'avoir une vue d'ensemble des différents quartiers pouvant ou devant bénéficier d'une limitation de vitesse. Ce changement de perspective engendrerait que les habitants s'approprient la rue, avec les voitures comme invitées. La procédure de changement de vitesse est en passe de se simplifier puisque l'ordonnance fédérale qui légifère en la matière se modifie. Elle permettra de diminuer la vitesse dans une localité sans forcément devoir recourir à l'avis d'un expert.

Elle ajoute qu'une pétition a été déposée à la Municipalité il y a quelques jours pour une zone 30 des Silènes à Edenroc.

La mise en œuvre de mesures de réduction de trafic pourrait s'effectuer à la lausannoise, à savoir par des tests suivis d'une décision ou à la bernoise qui a édicté des conditions cadres et qui exige la contribution d'une association de quartier. Pour sa part, Mme la Conseillère Josée Martin suggère un test par exemple au chemin de la Verne et d'en tirer les leçons utiles.

L'avantage du postulat est qu'il donne la possibilité de faire une photographie de la situation et de réfléchir de manière générale à la vitesse dans les quartiers.

Illustration photo 7



Pour toutes ces raisons liées à la sécurité et à la convivialité des quartiers, Mme la Conseillère Josée Martin invite l'assemblée à soutenir ce postulat en vue de sa transmission à la Municipalité pour étude et rapport et remercie l'assemblée pour son attention.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri indique que l'exposé fait mention d'une seule rue mais demande combien de rues seraient concernées par la suite. De plus, chaque vélo électrique roule à plus de 20km/h, raison pour laquelle il relève que les contrôles de vitesse ne seront pas aisés.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix explique que pour créer une zone 30, plusieurs procédures sont à respecter. Elle a pris contact avec Monsieur Domon, voyer de l'arrondissement, lequel lui a transmis la directive à appliquer pour la mise en place des zones 30.

Selon la présentation annexée au présent procès-verbal, il y a lieu d'abord d'effectuer un état des lieux avec un rapport et les mesures des vitesses actuelles. Ces vitesses sont soumises à l'expertise d'une sous-commission de limitation de vitesse, puis à une commission consultative de circulation. Ces commissions décident de la création ou non d'une zone 30.

Dans le cas du chemin de la Verne, Mme la Municipale Nicole Félix a demandé à ce que le radar Viasis soit posé durant une semaine, du 5 au 11 mai 2022. Ce radar compte les véhicules, mesure la vitesse et établit des relevés.

Au moyen des graphiques de vitesse livrés par le radar, le constat est le suivant :

- 858 véhicules sont enregistrés dans le sens de la descente, c'est-à-dire en provenance de la route de la Claire-aux-Moines et en tournant à droite pour s'engager dans le chemin de la Verne.
- La vitesse moyenne est de 19 km/heure.
- La vitesse maximale est de 66 km/heure pour un seul véhicule.
- Le V85, qui définit la vitesse en-dessous de laquelle circulent 85% des véhicules, est de 27 km/h.

En sens inverse, soit en remontant le chemin de la Verne, en provenance de la route des Miguettes, le constat est le suivant :

- 415 véhicules ont transité.
- La vitesse moyenne est également de 19 km/h.
- La vitesse maximale est de 47 km/h.
- Le V85 est de 29 km/h.

Mme la Municipale Nicole Félix relève que la limite actuelle de 50 km/h est largement respectée car elle se situe même en-dessous de 30 km/h, dans les deux sens de circulation. De facto, le chemin de la Verne est presque déjà une zone 30 car les carrefours à priorité de droite jouent tout à fait leurs rôles de ralentir la circulation.

Pour toutes ces raisons, Mme la Municipale Nicole Félix n'est pas certaine que cette demande de zone 30 serait acceptée au niveau cantonal par la commission consultative de circulation. Par ailleurs, elle s'est renseignée auprès d'un bureau spécialisé en mobilité. Le coût d'une étude pour créer des zones 30 au niveau du village serait d'environ CHF 30'000.00.

Mme la Municipale Nicole Félix est applaudie à la fin de son intervention.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est soumis au vote. Il est refusé par 29 voix contre, 16 voix pour et 10 abstentions.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Dossier antenne 5G

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que ce dossier est clos dans la mesure où la 5G ne sera pas installée à Savigny.

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Préavis 03/2022

M. le Municipal Daniel Métraux remercie chaleureusement l'assemblée d'avoir accepté le préavis 03/2022.

Podologue

M. le Municipal Daniel Métraux est ravi d'annoncer qu'un podologue s'est installé à Savigny et invite celles et ceux qui en auraient besoin à le consulter.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis 03/2022

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie chaleureusement l'assemblée d'avoir accepté le préavis 03/2022.

Réservoir des Planches

L'OFCO et l'ECA ont demandé la modification du projet du réservoir des Planches en le déplaçant éventuellement afin d'assurer un régime de pression suffisant pour deux bornes hydrantes au centre du village et d'étudier la possibilité d'effectuer un traitement UV.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que le mandataire AWI a proposé diverses solutions afin que le réservoir des Planches devienne une STAP (station de pompage).

Equipée d'un réservoir tampon, la STAP refoulera directement sur le réservoir de l'Erbenaz, qui deviendra ainsi le seul réservoir.

Après une analyse approfondie des eaux arrivant aux Planches, un traitement UV peut être intégré.

Le dossier a été transmis au Canton pour approbation le 13 avril 2022.

L'autorisation cantonale devrait arriver le 15.06.2022 ou au plus tard le 30.07.2022.

Le début des travaux est prévu le 01.07.2022 ou le 01.10.2022.

Quant à la mise en service, elle aura lieu le 30.10.2022 ou le 20.12.2022, en fonction du retour du Canton.

11.4 Mme la Municipale Nicole Félix

Trottoir des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix informe que le projet est toujours en cours d'élaboration. Le projet définitif sera soumis au Canton pour examen préalable probablement cette année.

Giratoire de la Claie-aux-Moines

L'étude continue dans la mesure où le Canton a demandé une étude complémentaire, actuellement en cours.

Déchetterie

Mme la Municipale Nicole Félix indique que le coin troc a été réouvert début février et que le tri des matières recyclées a été réorganisé. Les déchets triés sont toujours les mêmes mais les containers de récupération sont disposés différemment.

Pour terminer, elle indique que depuis la semaine dernière, le sagex est à nouveau récupéré.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Information de M. le Président Stéphane Kay

Le repas du Conseil aura lieu le 24 juin 2022.

Les invitations seront expédiées également aux Conseillères et Conseillers ayant cotisé à la caisse des jetons de présence avant 2016. Pour certains, le repas sera offert, pour d'autres, il sera proposé à moitié prix.



Verre apéritif de bienvenue *Epeses*

Buffet asiatique

Salade mêlée aux vermicelles de soja

Rouleaux de printemps

Crevettes à l'ananas à la sauce aigre-douce

Canard sauté à la sauce hoisin

Bœuf aux légumes assortis

Riz cantonais végétarien

Nouilles végétariennes

Alternatives

Tofu au curry rouge

Aubergine à la sauce aigre-piquante

Légumes assortis

Accompagné des vins du domaine

Dessert

Salade de fruit

Ce menu vous est proposé au prix de CHF 50.00, tout compris.

Veuillez vous inscrire à conseil.communal@savigny.ch et préciser si vous souhaitez un assortiment végétarien.

Question de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger demande en quoi consiste la caisse des jetons de présence.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

Avant la proportionnelle, les Conseillères et Conseillers ne touchaient pas leurs jetons de présence tel que pratiqué qu'aujourd'hui. Les jetons étaient versés dans une caisse destinée à alimenter les sorties du Conseil communal. Il s'avère qu'un montant restant existe, montant qu'il faut à présent liquider.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten demande s'il est vrai que le bail du tea-room a été résilié.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'un arrangement avec les gérants du tea-room est en bonne voie.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Grosfillier**RA21 des JSP**

M. le Conseiller Philippe Grosfillier indique que les JSP sont les jeunes sapeurs-pompiers et que le RA est le rassemblement des JSP latins soit les romands et les tessinois.

La section active au cœur de Lavaux disposera d'une nouvelle caserne actuellement en construction à Forel.

Le RA21 aura lieu les 3 et 4 septembre 2022 à Puidoux. Il rassemblera 400 JSP et 150 accompagnants. Pour cette manifestation, des bénévoles sont recherchés pour le montage, l'accueil et le démontage.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier remercie les personnes intéressées par les JSP pour les enfants ou petits-enfants, ou par le bénévolat du RA21, de s'adresser à lui.

Hôtel des Alpes

M. le Conseiller Philippe Grosfillier demande s'il est possible de connaître la position de la Municipalité sur les raisons du retard de la réouverture de l'Hôtel des Alpes. En effet, selon « radio Savigny », la Municipalité serait responsable de ce retard et des constructions sans autorisation auraient été réalisées.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann explique que la Municipalité ne déroge pas aux règlements en vigueur. Ainsi, ce dossier a été traité de la même manière que tous les autres et les permis ont été transmis dans les délais.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut**Repas du Conseil le 24 juin 2022**

M. le Conseiller Marc Cornut informe qu'il ne pourra pas participer au repas du 24 juin 2022.

Réservoir des Planches

M. le Conseiller Marc Cornut revient sur l'intervention de M. le Municipal Jean-Claude Rochat au sujet du réservoir des Planches et s'étonne de ses explications.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle à M. le Conseiller Marc Cornut que le réservoir des Planches devient une STAP.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume souhaite savoir si l'affichage politique sera mieux géré à l'avenir.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

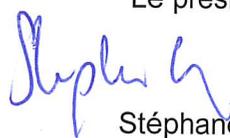
Mme la Municipale Nicole Félix explique qu'un projet avec la voirie est en cours d'élaboration. Il s'agit de créer des panneaux rigides et amovibles qui seraient posés le long de la route, respectant les règles édictées par le Canton en matière d'affichage.

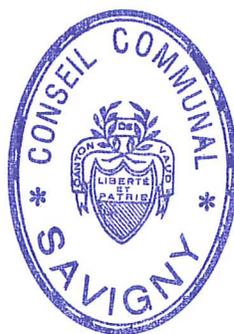
Les différents partis auraient ainsi la possibilité de poser leurs affiches durant les périodes d'élections après quoi les panneaux seraient enlevés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay clôt la séance à 23h20.

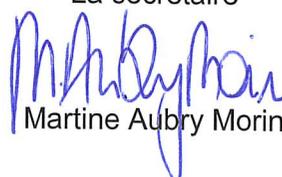
Il passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

Le président


Stéphane Kay



La secrétaire


Martine Aubry Morin

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Vitesse moyenne et maximale

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Percentiles de vitesse

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Nombre de véhicules

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Tableau

[Tableau de résultats](#)

La distribution de la vitesse (Bar)

[Graphique](#)
[Tableau](#)

La distribution de la vitesse (Pie)

[Graphique](#)
[Tableau](#)

La distribution de la vitesse (Lignes)

[Graphique](#)
[Tableau](#)

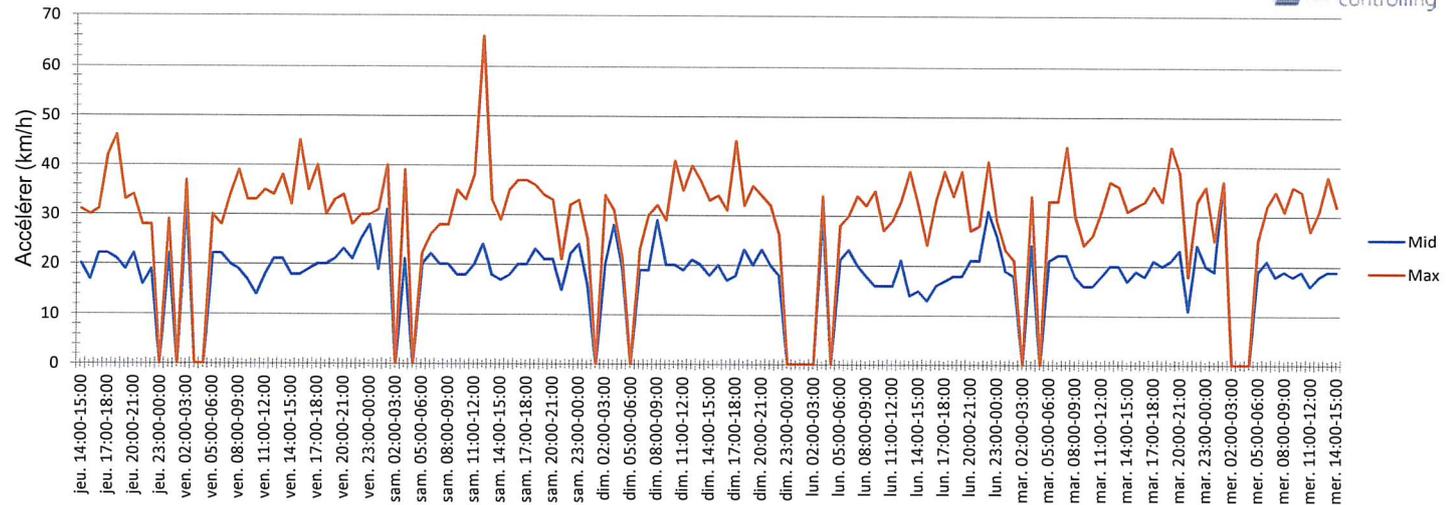
La distribution de la vitesse (Tableau)

[Tableau](#)

Les données brutes

[Tableau](#)

Séquence Vitesse moyenne et maximale



| Le temps de l'évaluation: jeudi, 5 mai 2022,14:00 - mercredi, 11 mai 2022,15:00 | | | | | | |
|---|----------------------------|---------|-----------|----------|------------|------------|
| La limite de vitesse | 50 km/h | Valeurs | Véhicules | Vd[km/h] | Vmax[km/h] | V85 [km/h] |
| Excès de vitesse | 0.05 % | 4297 | 858 | 19 | 66 | 27 |
| ADT | 142 | | | | | |
| AYT | 51830 | | | | | |
| Direction de l'évaluation | Arrivée | | | | | |
| Adaptationner: | | | | | | |
| Commenter: | | | | | | |
| Emplacement: | Savigny, ch. de la Verne 7 | | | | | |
| Arrivée à partir de véhicules: | Claies-aux-Moines | | | | | |
| Départ des véhicules à: | | | | | | |

Vitesse moyenne et maximale

Percentiles de vitesse

Nombre de véhicules

Tableau

La distribution de la vitesse (Bar)

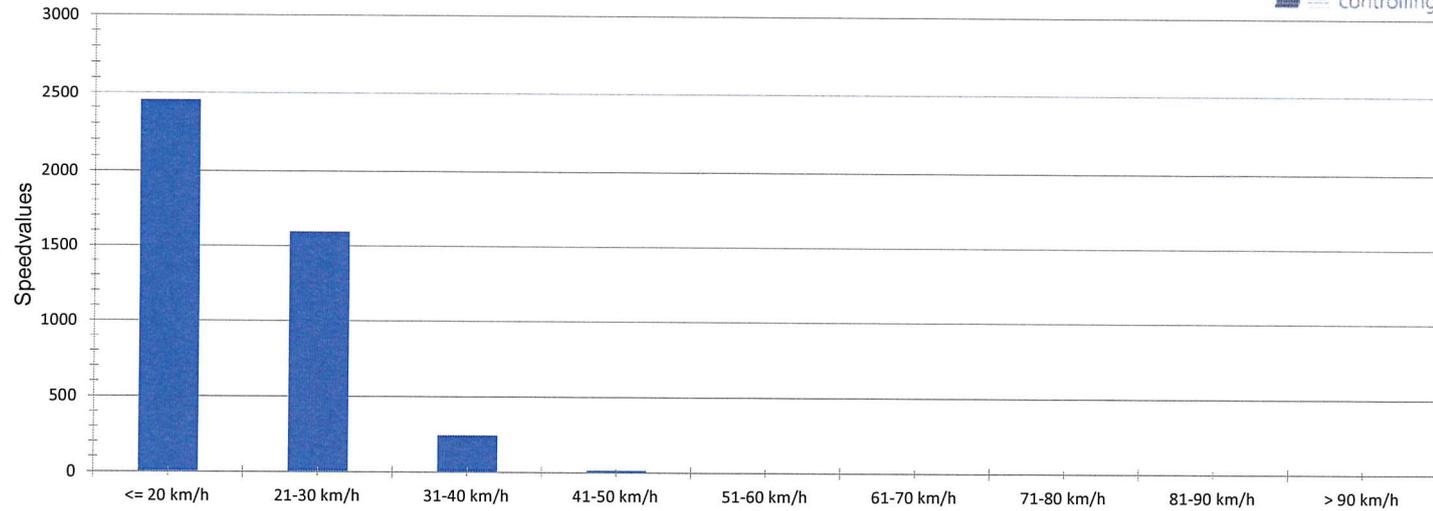
La distribution de la vitesse (Pie)

La distribution de la vitesse (Lignes)

La distribution de la vitesse (Tableau)

Les données brutes

La distribution de la vitesse



| Le temps de l'évaluati jeudi, 5 mai 2022,14:00 - mercredi, 11 mai 2022,15:00 | | | | | | |
|--|----------------------------|---------|-----------|----------|------------|------------|
| La limite de vitesse | 50 km/h | Valeurs | Véhicules | Vd[km/h] | Vmax[km/h] | V85 [km/h] |
| Excès de vitesse | 0.05 % | 4297 | 858 | 19 | 66 | 27 |
| ADT | 142 | | | | | |
| AYT | 51830 | | | | | |
| Direction de l'évaluation | Arrivée | | | | | |
| Adaptationer: | | | | | | |
| Commenter: | | | | | | |
| Emplacement: | Savigny, ch. de la Verne 7 | | | | | |
| Arrivée à partir de véhicules: | Claies-aux-Moines | | | | | |
| Départ des véhicules à: | | | | | | |

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Vitesse moyenne et maximale

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Percentiles de vitesse

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Nombre de véhicules

[Graphique](#)
[Tableau](#)

Tableau

[Tableau de résultats](#)

La distribution de la vitesse (Bar)

[Graphique](#)
[Tableau](#)

La distribution de la vitesse (Pie)

[Graphique](#)
[Tableau](#)

La distribution de la vitesse (Lignes)

[Graphique](#)
[Tableau](#)

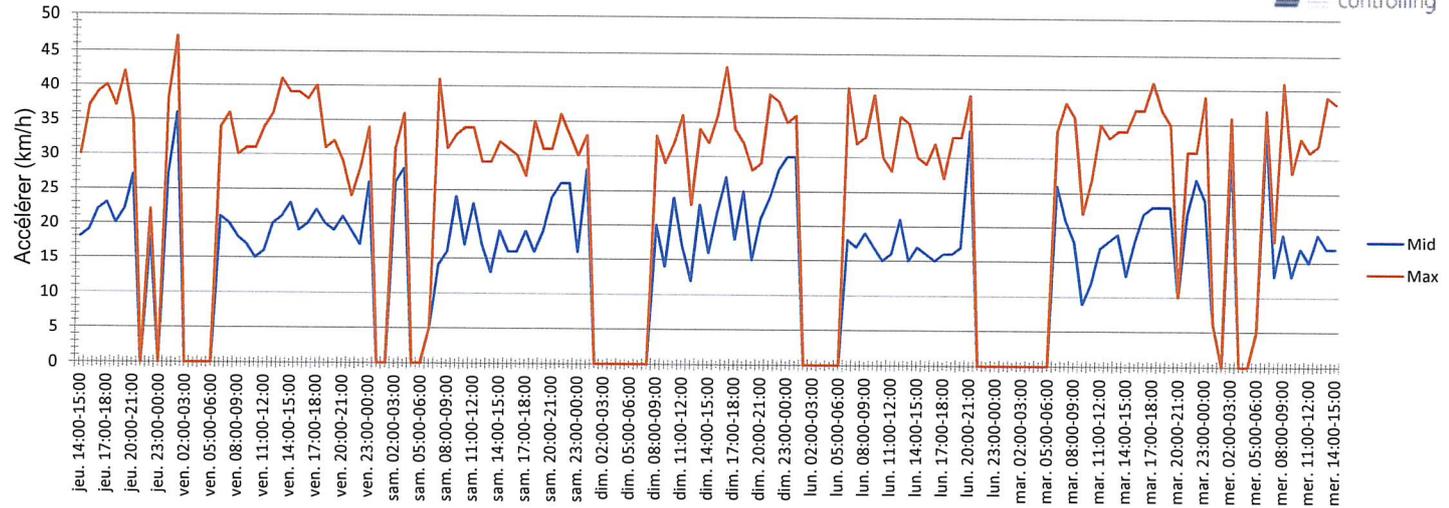
La distribution de la vitesse (Tableau)

[Tableau](#)

Les données brutes

[Tableau](#)

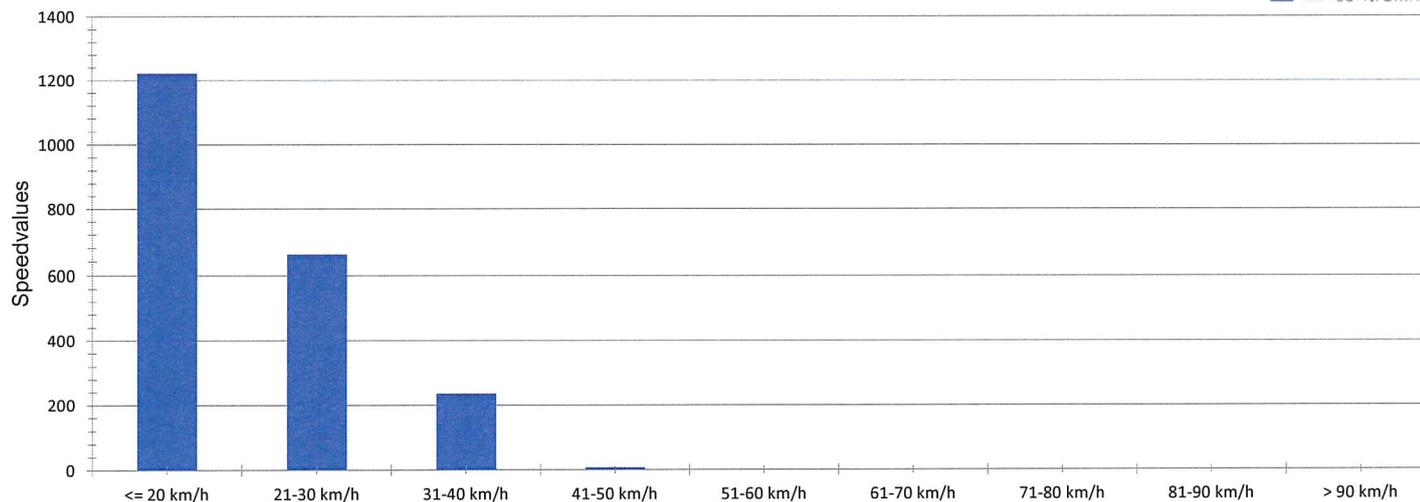
Séquence Vitesse moyenne et maximale



| Le temps de l'évaluati jeudi, 5 mai 2022,14:00 - mercredi, 11 mai 2022,15:00 | | | | | | |
|---|----------------------------|---------|-----------|----------|------------|------------|
| La limite de vitesse | 50 km/h | Valeurs | Véhicules | Vd[km/h] | Vmax[km/h] | V85 [km/h] |
| Excès de vitesse | 0.00 % | 2126 | 415 | 19 | 47 | 29 |
| ADT | 69 | | | | | |
| AYT | 25185 | | | | | |
| Direction de l'évaluation | Départ | | | | | |
| Adaptationner: | | | | | | |
| Commenter: | | | | | | |
| Emplacement: | Savigny, ch. de la Verne 7 | | | | | |
| Arrivée à partir de véhicules: | Miguettes | | | | | |
| Départ des véhicules à: | | | | | | |

La distribution de la vitesse

- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- Vitesse moyenne et maximale**
- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- Percentiles de vitesse**
- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- Nombre de véhicules**
- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- Tableau**
- [Tableau de résultats](#)
- La distribution de la vitesse (Bar)**
- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- La distribution de la vitesse (Pie)**
- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- La distribution de la vitesse (Lignes)**
- [Graphique](#)
- [Tableau](#)
- La distribution de la vitesse (Tableau)**
- [Tableau](#)
- Les données brutes**
- [Tableau](#)



| Le temps de l'évaluati jeudi, 5 mai 2022,14:00 - mercredi, 11 mai 2022,15:00 | | | | | | |
|--|----------------------------|---------|-----------|----------|------------|------------|
| La limite de vitesse | 50 km/h | Valeurs | Véhicules | Vd[km/h] | Vmax[km/h] | V85 [km/h] |
| Excès de vitesse | 0.00 % | 2126 | 415 | 19 | 47 | 29 |
| ADT | 69 | | | | | |
| AYT | 25185 | | | | | |
| Direction de l'évaluation | Départ | | | | | |
| Adaptationer: | | | | | | |
| Commenter: | | | | | | |
| Emplacement: | Savigny, ch. de la Verne 7 | | | | | |
| Arrivée à partir de véhicules: | Miguettes | | | | | |
| Départ des véhicules à: | | | | | | |

6. Légalisation d'une zone 30 ou d'une zone de rencontre - Processus 1

L'organigramme suivant présente le processus de légalisation :

